



Diffamation: des rumeurs fausses concernant mon état de santé

Par **yoko_old**, le **12/06/2007** à **08:52**

Je souffre depuis six mois d'une impotence fonctionnelle du membre supérieur droit, dont la forme est atypique pour de nombreux médecins. J'ai donc passé une année un peu particulière car je suis en seconde année de classe préparatoire BCPST VETO. J'ai dû démissionner de mes concours pour raison d'hospitalisation. J'ai remonté la pente... J'ai rencontré la personne idéale et je pense construire quelque chose de solide et de sérieux entre nous. Seulement une connaissance, jalouse de notre bonheur, essaie de nous mettre des bâtons dans les roues. Seulement, je trouve que ses propos vont trop loin. Il répand une rumeur selon laquelle je serais atteint du VIH et en rit et me souhaite de ne pas durer !! Mais c'est de la diffamation !! J'ai par ailleurs conservé ses emails. Peut-être suis-je trop sensible car faible en ce moment ? Je me tourne vers vous pour connaître votre opinion sur le sujet et ainsi connaître mes droits. Sensible à votre confiance. Bonne journée et à bientôt.

Cordialement

Julien

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **14:54**

Bonjour,

Vous pouvez engager la responsabilité de la personne en question pour propos diffamatoires. Mais il faut que les propos répondent à plusieurs conditions : qu'ils soient faux et publics.

Des e-mails qui vous ont été envoyés personnellement relèvent plutôt du harcèlement : pour

cela vous pouvez porter plainte.

Mais sincèrement je pense que le mieux est d'ignorer cette personne. Du moment qu'elle ne vous crée pas de problèmes vis à vis d'un employeur, ou d'une école... Mon sentiment personnel est que c'est une procédure compliquée et chère qui ne vous apportera pas vraiment la paix.

Le dépôt d'une main courante pourrait peut-être calmer la personne...

Par **hanan**, le **12/06/2007** à **17:55**

bonjour,

si les propos de cette personne ont été tenus en présence d'au moins 2 autres personnes, c'est de la diffamation publique, et pour ça elle peut être poursuivie et risque 1 an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.

si ce ne sont que de simples mails, c'est alors ce que l'on appelle de la diffamation non-publique et celle-ci constitue une simple contravention de 1er degré (à savoir dans les 39 euros) devant le tribunal de police.

Il faut savoir que vous pouvez poursuivre cette personne pour diffamation non publique pour autant qu'il y a d'écrits en votre possession (si vous avez 5 mails, vous pouvez la poursuivre 5 fois, ici le cumul des poursuites est possible, et bien sûr l'indemnité est multipliée aussi par 5), mais à quel prix ??? n'espérez pas en tirer un énorme avantage pécunier, mais cela peut suffire à dissuader votre amie. Dans ce cas, pour agir vous n'avez que 2 mois (prescription étant courte dans ce domaine) à compter de la réception de ces mails.

autre choix qui s'offre à vous est l'option du harcèlement moral, mais là encore c'est toute une procédure et vous en avez pour au moins 2 à 3 ans...

alors si vous n'êtes pas procédurier, tenter plutôt la première chose, à savoir, la diffamation non publique.

je me tiens à votre disposition pour d'éventuels compléments de renseignements

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **19:54**

Merci Hanan pour ta contribution ;)

Par **hanan**, le **13/06/2007** à **10:03**

je vous en prie...

c'est tout à fait normal

Cordialement

Par **yoko_old**, le **13/06/2007** à **12:45**

Merci beaucoup pour vos réponses... Merci de m'accorder de votre temps...

Je ne cherche aucunement tirer profit (dans le sens financier du terme) de cette histoire.

Pour l'instant, je vais ignorer cette personne et attendre si ses propos erronés à mon égard sont reconduits... Si cela a lieu je me tournerai vers vous à nouveau pour vous en expliquer davantage...

C'est vrai, que la pression monte, mais je ne perds pas mon sang froid (le contraire ne ferai que majorer cette histoire)... nous avons tous quelque part le droit à aimer une personne et à vivre avec tranquillement...

Merci encore pour vos conseils... J'en tiendrai compte...

Sensible à votre confiance

Amicalement...

Julien

Par **hanan**, le **13/06/2007** à **13:03**

n'hésitez pas...

mais j'espère que vous n'aurez pas à le faire, ce qui voudra dire que vous aurez retrouvé la paix... c'est tout ce que je vous souhaite...

Cordialement